

**Encaissement et réaffectation d'une subvention du Ministère de l'Economie,
des Finances et de l'Industrie (DRIRE Franche-Comté) en faveur du Muséum
d'Histoire Naturelle**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Muséum d'Histoire Naturelle bénéficie, pour le réaménagement de l'Insectarium, d'une subvention d'un montant de 200 000 F du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (DRIRE Franche-Comté), au titre du Contrat de Plan Etat-Région sur des crédits de Culture Scientifique et Technique.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et à ouvrir, dès réception de l'arrêté attributif, au budget supplémentaire de l'exercice courant cette subvention de 200 000 F en recettes sur l'imputation 90.322 / 1321.00509 code service 52000 et la réaffecter en dépenses sur l'imputation 90.322 / 2135.00509 code service 52000 (aménagement).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.